

DOSSIER DE CANDIDATURE

Année 2024-2025

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL – Collège Les Rochers Sévigné, Vitré



1et 3 allée Pierre de Gennes
35 500 Vitré
02 99 74 42 09

ce.0352008t@ac-rennes.fr

Site internet : <https://college-les-rochers-sevigne-vitre.ac-rennes.fr/>



contactHB@lavitreenne.fr

Madame la Principale, Delphine Morand
(cheffe d'établissement du collège Les Rochers Sévigné)

La section sportive Handball proposée au collège *les Rochers Sévigné* de la 6^{ème} à la 3^{ème} participe de la qualité de l'offre de formation de l'établissement, au service des apprentissages et du bien-être des élèves. Cette pratique sportive facultative permet de développer des compétences transversales, à la fois sur le plan de capacités motrices et physiques, certes, mais également au niveau de compétences psychosociales (gestion des émotions, capacité d'écoute, travail en équipe, prise d'initiative et de décision, etc.)

S'engager dans la section sportive Handball, c'est donc pratiquer une activité sportive dans une dynamique de progrès et d'exigences, former une équipe avec les camarades et l'entraîneur, développer des compétences de savoir-être, et enrichir son parcours éducatif tout au long de sa scolarité au collège (parcours de santé, citoyen, et avenir) : autant d'atouts pour vivre une scolarité épanouissante et de réussites.

Monsieur le Président de La Vitreenne Handball, Benoît Houyère

Notre Section Sportive Scolaire offre aux collégiens et collégiennes motivés, l'opportunité de concilier dans des conditions idéales, études et pratique sportive renforcée au niveau du Handball. L'intégration d'un élève au sein de celle-ci doit être un facteur d'équilibre, d'épanouissement, d'intégration et de réussite scolaire. L'impact recherché ne peut être atteint sans une étroite collaboration collège/partenaire sportif : c'est le cas entre le Collège Les Rochers Sévigné et La Vitreenne Handball. Nous souhaitons à tous les élèves une pleine réussite, tant scolaire que sportive.

Les Objectifs Généraux

1. Développer l'offre de formation du collège et participer au rayonnement de l'établissement
2. Faire le lien avec le cycle 3 des élèves des écoles élémentaires de Vitré, bénéficiant de cycle de mini handball.

Les Objectifs Spécifiques

D'un point de vue "Moteur":

* Développer une motricité spécifique, tant sur le plan technique que tactique, grâce à un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant.

D'un point de vue "Personnel":

* Utiliser la pratique du handball comme un moyen garantissant un parcours de réussite scolaire à travers le paramètre motivationnel.

* Valoriser les élèves, en améliorant leur niveau de compétences individuelles et collectives, le progrès comme valeur de référence et axe de plaisir transposable aux autres disciplines.

D'un point de vue "Social":

* S'intégrer à un groupe ayant le handball comme vecteur commun.

* Favoriser la prise de responsabilité.

* Faire preuve d'initiative, de solidarité et de tolérance par la pratique du handball, pour améliorer la cohésion du groupe-classe.

* Créer un groupe d'appartenance au sein du collège

* Respecter les règles définies par l'ensemble des acteurs de la Section Sportive Scolaire.

D'un point de vue "Méthodologique":

* Développer l'autonomie dans les apprentissages et le travail.

* Apprendre dans la confrontation avec les autres, à analyser avec lucidité le contenu de sa pratique.

D'un point de vue "Culturel":

* Développer des connaissances en rapport avec l'activité physique et sportive.

Les Exigences

Les élèves doivent adopter une attitude respectueuse à l'égard de leurs camarades et traduire une réelle motivation à suivre cette activité sportive facultative. Si la participation à la section sportive entraînait une baisse importante des résultats scolaires ou ne traduisait plus un engagement de l'élève dans le groupe, l'exclusion temporaire voire définitive de la section pourrait être prononcée lors d'une commission réunissant les signataires de la convention.

Les élèves doivent respecter le règlement intérieur du collège, ainsi que les règles de fonctionnement de la section sportive. Ils sont tenus, sauf raison recevable, de participer aux entraînements et de participer au rayonnement de la section.

La Sélection

Étape 1 : Les 12 élèves de CM2 seront sélectionnés au regard de critères sportifs établis à l'issue d'un test physique de recrutement qui aura lieu **le mercredi 21 février 2024 à 14h00 au COSEC St-Etienne**. Ces tests seront encadrés par M. Soyer, professeur d'EPS et coordonnateur de la section, et par les entraîneurs de La Vitréenne Handball, club partenaire.

Étape 2 : Une commission délibérera sur la liste des élèves retenus.

L'étude des dossiers scolaires s'effectuera en partenariat avec les entraîneurs et la Direction du collège. Les résultats scolaires, ainsi que la posture d'élève au sein de son établissement, seront prioritairement pris en compte pour valider la candidature de l'élève.

Étape 3 : Les représentants légaux des élèves seront informés de la décision de la commission par courrier officiel de la Principale du collège (le vendredi 15 mars 2024 au plus tard).

IMPORTANT : Pour les élèves qui seraient scolarisés dans une école élémentaire hors du secteur de recrutement du collège, une demande de dérogation devra donc être effectuée auprès des services académiques : l'inscription en section handball sera donc conditionnée à l'obtention d'une dérogation de la part de la Direction Académique pour pouvoir s'inscrire au collège Les Rochers Sévigné. Cette décision est souvent connue à la mi-juin. Cette demande de dérogation devra être effectuée avant la fin du mois de mars. (N'hésitez pas à contacter le collège pour tout accompagnement dans la démarche)

Quelques Précisions

1. **Enseignement facultatif** : Le volume horaire d'entraînement (3h) s'ajoute aux heures réglementaires et obligatoires (25 heures, en 6^{ème})
2. **Choix** : Les élèves de la section sportive ne peuvent pas s'inscrire à l'option théâtre ni en section bi-langue Anglais-Allemand.
3. **Engagement** : La rentrée en 6^{ème} constitue un changement pour l'élève et sa famille, qui nécessite adaptation, observation et confiance. Intégrer la section sportive Handball représente un réel engagement de la part de l'élève, qui doit donc mettre tout en œuvre pour réussir à combiner les enseignements obligatoires, et sa pratique sportive complémentaire en établissement. Il est donc important de tenir ses engagements et de viser l'objectif de donner le meilleur de soi, dans la durée. L'élève peut poursuivre jusqu'en 3^{ème}, mais ce n'est pas automatique : un bilan en fin de 6^{ème} sera réalisé pour confirmer, par les faits, l'engagement de l'élève et sa motivation pour la discipline ; la possibilité de poursuivre en section sportive en cycle 4 (de la 5^{ème} à la 3^{ème}) sera donc étudiée lors du bilan.
4. **Section sportive au collège/ club** : Il n'est pas obligatoire d'être licencié au club de La Vitréenne Handball pour s'inscrire en section Handball en 6^{ème}.
5. **Participation à l'association sportive du collège** : les élèves seront obligés de participer au cross UNSS départemental; ils devront donc s'inscrire à l'Association Sportive du collège. Les élèves n'ont pas l'obligation de s'inscrire à l'année dans l'une des 3 activités de l'association sportive du collège.

Les Entraînements

- Les entraînements se feront au COSEC St Etienne
- Les 3 heures d'entraînement hebdomadaire sont réparties sur 2 créneaux de 2h, l'un hebdomadaire, l'autre une semaine sur deux.
- Les séances seront assurées par un entraîneur diplômé de La Vitréenne H.B.

Informations Pratiques

- Les tests sont réservés uniquement aux élèves qui intégreront les classes de 6^{ème} à la rentrée scolaire de septembre 2024. Les élèves qui sont scolarisés dans une école élémentaire qui ne dépend pas du secteur de recrutement du collège des Rochers Sévigné doivent faire une demande de dérogation de la carte scolaire (se rapprocher de l'école élémentaire pour disposer des documents et effectuer les démarches requises).
- Le dossier d'inscription est à retirer auprès du collège. **La date limite de dépôt du dossier pour l'inscription aux tests, est le mardi 20 février**, veille du test de sélection (mercredi 21 février – test au COSEC St Etienne) Ne pas hésiter à contacter le collège Les Rochers Sévigné pour toute question.
- Pour valider l'inscription, il faut rapporter au collège :
 - La fiche de renseignements dûment complétée
 - Le droit à l'image et la responsabilité
 - Les bulletins du 1^{er} trimestre (et du 2^{ème}, si disponible) de l'année en cours
 - Les élèves n'ayant jamais été licenciés dans un club de Handball, ou n'ayant pas eu l'opportunité d'avoir des séances de Handball à l'école élémentaire, sont invités à participer gratuitement à trois entraînements sur les créneaux de leur catégorie avant le dépôt de dossier de candidature. Merci de prendre contact avec le club et de prévenir de votre présence.

À Retenir

> **Mardi 20 février 2024** : date limite de dépôt du dossier de candidature

> **Mercredi 21 février à 14h** : après-midi de tests physiques au COSEC St- Etienne

> **Vendredi 15 mars 2024**, dernier délai : réponse envoyée aux familles par Madame Morand, Principale du collège Les Rochers Sévigné.

> **Si le collège les Rochers Sévigné n'est pas le collège de secteur de l'élève** : la famille se rapproche **avant la fin du mois de mars** de la Direction de l'école élémentaire pour être accompagnée dans la démarche de **demande de dérogation**. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le collège Les Rochers Sévigné au 02 99 74 42 09

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL

Collège Les Rochers Sévigné

1-3, allée Pierre-Gilles De Gennes – 35500 Vitré

Tél. 02 99 74 42 09 - www.college-rochers-sevigne.fr

**PHOTO
D'IDENTITE**

OBLIGATOIRE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION AUX TESTS (du 21/02/24) Année scolaire 2024-2025

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance (JJ, MM, AAAA): / /..... Lieu de naissance :

Adresse postale :

CP :.....VILLE.....

Adresse email des représentants légaux :

.....

Tél. fixe :/...../...../...../..... portable père :/...../...../...../.....mère :/...../...../...../.....

SPORTIF

Quel(s) sport(s) pratiques-tu :

Es-tu licencié.e dans un club de handball : Oui Non

Si oui, lequel :Catégorie de jeu :

Nombre hebdomadaire d'entraînements : Droitier(ère) Gauche(ère)

A quel âge as-tu débuté ce sport : Pourquoi l'as-tu choisi :

.....

.....

Si tu n'es pas licencié.e dans un club de handball (coche la ou les cases), tu as suivi :

- Une initiation au Handball avec l'école élémentaire
- 3 entraînements Hand d'essai
- Une autre initiation
- Aucune initiation

Explique en quelques lignes les raisons qui t'invitent à postuler à la Section Sportive

Scolaire Handball :

.....

.....

.....

A retourner avant le 21 février 2024

Collège Les Rochers Sévigné -1-3, allée Pierre-Gilles De Gennes - 35500 Vitré



Responsabilité

Chaque élève devra obligatoirement être accompagné.e d'un représentant légal tenu d'être présent durant toute la séance, déchargeant ainsi de toute responsabilité les organisateurs (La Vitréenne Handball/ le collège des Rochers Sévigné).

Droit à l'image

Je soussigné.e, Monsieur, Madame représentant légal, déclare avoir pris connaissance des recommandations des organisateurs.

J'autorise également à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif, toute photographie ou autre support de communication où figure mon enfant, réalisés le mercredi 21 février 2024, au COSEC Saint Etienne, à Vitré, ainsi qu'à les exploiter, en partie ou en totalité, à des fins non commerciales.

Fait à :

le

Signature :